



Association pour le Maintien
d'une Agriculture Paysanne :
S'engager en direct avec des producteurs locaux.
Manger sain, savoureux et sûr.
Préserver l'environnement.
Créer du lien de proximité.
S'impliquer dans une association.

Notre AMAP ...

... soutient l'agriculture paysanne

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) de l'Yvette a pour objectif de **soutenir des agriculteurs**, de la région, en agriculture raisonnée ou bio (ou en cours d'agrément), afin de leur permettre d'avoir un salaire décent et de leur permettre de s'installer ou poursuivre leur activité.

... crée du lien social

Cette AMAP a également pour objectif de **créer un lien social** non seulement entre les adhérents et les producteurs mais aussi pour les adhérents entre eux, c'est pourquoi nous privilégions les **habitants de Bures sur Yvette** ou ceux qui y travaillent et habitent les alentours (Gif sur Yvette, Gometz, Orsay).

... préserve notre santé et l'environnement

Les produits proposés sont frais, de saison, cultivés sans produits chimiques, dans une démarche respectueuse de l'environnement.

... est solidaire des agriculteurs

Le rôle de l'association est de mettre en relation des adhérents et des producteurs. Notre démarche solidaire consiste à un **engagement avec les producteurs**, un paiement à l'avance de leur production, un partage des risques et si nécessaire une aide sur l'exploitation (travaux de maraîchage, ramassage de légumes ...).

Fonctionnement

L'AMAP de l'Yvette est une association loi 1901 basée à Bures-sur-Yvette. Pour souscrire des contrats le futur amapien doit adhérer à l'association et signer la Charte des AMAP. L'adhésion peut se faire par foyer (inscrire les noms des membres actifs du foyer). Pour cela il est nécessaire de remplir et de nous renvoyer : le bulletin d'adhésion ci-contre, un exemplaire de la Charte signé avec la mention « Lu et approuvé » et y joindre un chèque de 15€. Les statuts et le règlement intérieur de l'association peuvent être envoyés sur simple demande par mail.

Après l'acceptation de son adhésion par les membres du bureau l'amapien pourra souscrire un ou plusieurs contrats de producteurs (légumes, miel, fromages, viande...). Ces contrats producteurs seront disponibles au courant de l'automne 2017 et seront en nombre limité selon la production (notamment pour les paniers de légumes). Les amapiens seront avertis de la disponibilité des contrats par mail et lors des prochaines réunions. Chaque producteur a un ou deux référents qui sont les interlocuteurs privilégiés des adhérents et du producteur. Ces référents sont des amapiens bénévoles et volontaires.

Les livraisons auront lieu le **jeudi de 18h00 à 19h00, hors vacances scolaires au Centre Culturel Marcel Pagnol** (ou exceptionnellement un autre lieu de distribution à Bures-sur-Yvette) et pendant les **vacances scolaires dans le hall du RDC de la Mairie de Bures-sur-Yvette**.

L'adhérent **participe à la vie de l'association** par des travaux d'utilité collective. Cela consiste principalement à participer au déroulement des livraisons **au moins trois fois dans l'année**, à participer aux assemblées générales, mais aussi à animer les différents groupes de gestion de contrats en devenant amapien référent d'un producteur, et en participant aux chantiers « coup de pouce » (montage d'une serre, installation de clôtures, cueillette des haricots, etc.).

Pour toute question supplémentaire vous pouvez nous contacter par mail : amapdelyvette@gmail.com ou par voie postale : « AMAP de l'Yvette - 33 avenue de la Mutualité 91440 Bures sur Yvette ».

Merci et à très bientôt !!

Bulletin d'adhésion à l'AMAP de l'Yvette
saison 2018/2019

Nom(s) :
Prénom(s) :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone (1 numéro minimum):
Mobile 1 : / / / / Mobile 2 : / / / /
Domicile : / / / / Bureau : / / / /
E-mail n°1 :
E-mail n°2 :
Nombre de personnes dans le foyer - Adultes : - Enfants :

ADHÉSION :

Je m'engage à participer à la vie de l'association sous une forme au choix : journée « coup de pouce » à la ferme, aide aux distributions, participer à un groupe de gestion des contrats, aide aux tâches administratives, participer aux projets de l'AMAP.

CHARTRE DES AMAP (http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-2.pdf)

J'ai lu et j'approuve la charte des AMAP :

CONTACT :

Je désire que mes coordonnées puissent être transmises aux adhérents qui en font la demande :
....Oui /.....Non

COTISATION :

La cotisation inclut la participation de l'AMAP au réseau AMAP-IdF (<http://www.amap-idf.org>) :
15 Euros ou plus : Euros

RÈGLEMENT :

Par chèque uniquement, à l'ordre de « L'AMAP de l'Yvette »
Chèque n° :

Fait le :/...../..... à :

Signature :